

Notification d'exclusion scolaire : Pour vaccination manquante

Nom de l'enfant :	Date :
Identifiant scolaire :	Grade/Classe :
École :	Tél. de l'école :

Cher parent/tuteur,

Ce courrier a pour objet de vous notifier que votre enfant n'a pas reçu la totalité des vaccins requis pour sa scolarisation. Conformément à la Section 2164 du Code de la santé publique, votre enfant n'aura pas la permission de retourner à l'école à moins que vous soyez en mesure de présenter les certificats affirmant qu'il a déjà reçu le(s) vaccin(s) suivant(s) :

Vaccin	Nombre de doses requises	Notes (Voir au SH65 les détails par rapport à l'âge et au grade)
DTaP (Diphthérie-tétanos-coqueluche acellulaire) DTP (Diphthérie-tétanos-coqueluche) Td (Tétanos-diphthérie)	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e 5 ^e	<ul style="list-style-type: none"> Quatre doses pour le Pré-Kindergarten (Pré-K). Cinq doses sont obligatoires pour le Kindergarten (K) jusqu'au 5^e grade ; si la 4^e dose de DTaP a été administrée à l'âge de 4 ans ou plus tard, la 5^e dose n'est pas nécessaire. Et si les doses ont commencé à 7 ans ou plus tard, 3 doses seront suffisantes. Trois doses pour les élèves du 6^e au 12^e grade.
Tdap (Tétanos-diphthérie-coqueluche acellulaire)	1 ^{re}	<ul style="list-style-type: none"> Pour tous les enfants âgés de 11 ans ou plus du 6^e au 12^e grade.
IPV/OPV (Polio)	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	<ul style="list-style-type: none"> Trois doses pour le Pré-K, Grades 5, 11 et 12. Quatre doses sont requises pour les classes du K au grade 3 et celles des grades 6 au 10 ; si la 3^e dose a été administrée à l'âge de 4 ans ou plus tard, 3 doses seraient suffisantes. Pour tous les grades, la dose finale doit être administrée à l'âge de 4 ans ou plus tard et au moins 6 mois après la dose précédente. Pour un bilan sanguin démontrant l'immunité, <u>les trois sérotypes de poliovirus</u> sont requis.
Hib (Haemophilus influenzae de type b)	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	<ul style="list-style-type: none"> Pour les enfants des crèches et garderies et de Pré-K uniquement : le vaccin doit être administré, en fonction de l'âge, lors des visites de routine au pédiatre et/ou des rendez-vous pour les vaccinations que l'enfant aurait dû avoir antérieurement.
MMR (Rougeole, oreillons, rubéole)	1 ^{re} 2 ^e	<ul style="list-style-type: none"> Une dose le jour du 1^{er} anniversaire de l'enfant ou plus tard pour le Pré-K. Deux doses pour les classes du K jusqu'au 12^e grade. La deuxième dose d'un vaccin contre la rougeole (de préférence le MMR) doit être administrée 28 jours ou plus après la première dose. Un bilan sanguin démontrant l'immunité est accepté.
Hep B (Hépatite B)	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> Trois doses pour le Pré-K jusqu'au Grade 12. Un bilan sanguin démontrant l'immunité ou l'infection chronique est accepté.
Varicelle (Chickenpox)	1 ^{re} 2 ^e	<ul style="list-style-type: none"> Une dose le jour du 1^{er} anniversaire de l'enfant ou plus tard pour le Pré-K. Deux doses pour les classes du K jusqu'au 12^e grade. Deux doses pour les classes du K au 4^e Grade et celles du 6^e au 10^e Grade, séparées par un intervalle d'au moins 28 jours. Un bilan sanguin démontrant l'immunité OU un certificat attestant de la maladie délivré par le prestataire des soins sont acceptés.
PCV (Vaccin conjugué contre les pneumocoques)	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e 4 ^e	<ul style="list-style-type: none"> Pour les crèches et garderies et le Pré-K uniquement : le vaccin doit être administré, en fonction de l'âge, lors des visites de routine au pédiatre et/ou des rendez-vous pour les vaccinations que l'enfant aurait dû avoir antérieurement.
MenACWY (Vaccin antiméningococcique conjugué)	1 ^{re} 2 ^e 3 ^e	<ul style="list-style-type: none"> Une dose pour les Grades 7, 8 et 9. Deux doses pour le Grade 12, avec au moins une dose administrée à l'âge de 16 ans ou plus tard. Si la 1^{re} dose été administrée à l'âge de 16 ans ou plus tard, une seule dose suffit.

Si votre enfant a déjà reçu ces vaccins, présentez-en le certificat officiel à l'infirmier ou au directeur de l'école. Veuillez trouver ci-joint une copie du calendrier 2018-2019 des vaccinations obligatoires pour les élèves. Pour en savoir plus sur les endroits où votre enfant peut recevoir ces vaccins, composez le 311.

(Principal Name/Signature)